

■ social

Sursis pour le centre régional des pensions

C'était devenu un *casus belli* entre le ministère des Finances et les organisations syndicales de cette administration. Les salariés du centre régional de traitement des pensions de Corse (six personnes en tout) avaient appris au printemps que leur activité allait être recentralisée sur le Continent. Ce centre qui traite les dossiers de tous les retraités de la fonction publique, mais aussi des divers pensionnés de l'administration, devait être fermé pour cause de révision générale des politiques publiques. Son activité devait être reprise par le centre de Marseille. Et l'accueil té-

léphonique décentralisé sur Lyon ou Bordeaux. Immédiatement, les syndicats (et particulièrement la branche FO des finances publiques) étaient montés au créneau. Dénonçant une mesure qui n'allait pas rapporter des sommes importantes à l'État mais qui, parallèlement allait générer de l'injustice sociale dans l'île, Force ouvrière expliquait les difficultés de certains allocataires âgés : « *Il y a encore des personnes qui ont du mal à s'exprimer en français. De plus, il est souvent plus compliqué de fonctionner par téléphone ou par courrier...* » En début de semaine, lors d'un comité

technique paritaire central qui s'est tenu à Paris, FO a obtenu « *après d'après discussions la suspension de la décision de fermeture du centre de Corse...* » Cette décision n'est cependant pas définitive. Le dossier « *va être réexaminé par le directeur général de la finance publique* » souligne Force ouvrière. L'organisation syndicale rappelle que les élus de Corse s'étaient mobilisés pour le maintien du centre d'Ajaccio. Elle demande aux élus ainsi qu'à toutes les personnes concernées par cette affaire de continuer à agir jusqu'à l'issue favorable de ce dossier.

CORSE - MATIN Dimanche 6 Juin 2010